



---

# GUIDE DES PARENTS

---

Camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans

Ville de Lac-Mégantic



Lac-Mégantic

07 JUIN 2021

SITE : CENTRE SPORTIF LAC-MÉGANTIC

5400, rue Papineau, Lac-Mégantic | 819 583-0630

[www.ville.lac-megantic.qc.ca](http://www.ville.lac-megantic.qc.ca)

# Cahier aux parents

## Le guide

Ce guide a été conçu afin de mieux répondre à vos interrogations concernant le camp de jour. Si vous avez d'autres questions après la lecture de ce guide et que vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [csm.accueil@ville.lac-megantic.qc.ca](mailto:csm.accueil@ville.lac-megantic.qc.ca) ou le gestionnaire administratif au 819-583-0630. Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez surtout pas à nous en faire part, car vos remarques permettent d'améliorer notre service, et ce, au bénéfice de vos enfants.

## L'OTJ de Lac-Mégantic

Le camp de jour est un service où les enfants de 5 à 12 ans vivent, pendant 8 semaines, une série d'activités plus motivantes les unes que les autres favorisant la socialisation. C'est LA place des enfants pour l'été. On apprend, on s'amuse, on réalise des projets, on fait du sport, on bricole et on fait des expériences scientifiques. Bref, on se surpasse de jour en jour. C'est un milieu de vie où certaines règles sont importantes pour que l'expérience de votre enfant soit optimale.

## Le Centre Sportif Lac-Mégantic



## TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION JOURNÉE .....	3
HORAIRE .....	3
SERVICE DE GARDE .....	3
PROCÉDURE D'ARRIVÉE .....	4
PROCÉDURE DE DÉPART .....	4
ABSENCE .....	5
DÎNER .....	5
BAIGNADE .....	6
MATÉRIEL REQUIS (RECOMMANDATION).....	6
CRÈME SOLAIRE.....	6
CODE VESTIMENTAIRE .....	7
OBJETS PERDUS .....	7
VOTRE ENFANT .....	8
GROUPES D'ÂGE.....	8
FICHE SANTÉ.....	8
ALLERGIES.....	8
MÉDICAMENTS .....	8
URGENCES.....	8
MESURES DISCIPLINAIRES .....	9

### PAGE FACEBOOK

Soyez à l'affut des renseignements sur la page Facebook!  
OTJlacmegtantic

## INFORMATION JOURNÉE

Les activités dirigées du camp de jour se déroulent de 8h30 à 15h45. De plus, nous offrons un encadrement pour votre enfant à l'extérieur de ces heures, communément appelé service de garde, qui est offert gratuitement. Un rassemblement se fait à 8h30 pour le début de la journée.

Pendant la période estivale, un calendrier complet des activités sera disponible sur la page Facebook : **OTJlacmegantic**. Veuillez noter que l'OTJ de Lac-Mégantic se réserve le droit d'apporter des modifications à sa programmation en tout temps si nécessaire.

### HORAIRE

7h à 8h30	Service de garde, accueil et prise de présences
8h30	Prise de présences / Rassemblement avec son groupe d'appartenance
9h	Animation de jeux dirigés
10h00	Pause collation / Prise de présences
10h30	Animation de jeux dirigés
11h30	Dîner / Prise de présences
12h	Période de battement
12h30	Relaxation
13h	Animation de jeux dirigés
14h30	Pause collation / Prise de présences
14h45	Animation de jeux dirigés
15h45	Service de garde / Jeux semi-encadrés
17h30	Fermeture du camp

## SERVICE DE GARDE

Ce service est disponible avec l'inscription de l'enfant. Il n'y a aucun frais additionnel pour pouvoir en bénéficier.

Le service de garde régulier se déroule de 7h à 8h30 et de 15h45 à 17h30.

Aucune surveillance n'est assurée avant 7h et après 17h30.

Des frais de 7 \$ par tranche de 15 minutes de retard sont exigés des parents venant récupérer leur enfant après 17h30.

Déroulement du service de garde - favoriser le jeu semi-encadré avec surveillance active. Le jeu semi-encadré est favorisé lors du service de garde pour que les enfants puissent s'amuser en suivant les recommandations. Les enfants ont le choix d'aller à l'activité qu'ils préfèrent entre le bricolage et une aire de jeux structurés qui seront encadrés par un animateur.

### PROCÉDURE D'ARRIVÉE

À son arrivée, l'enfant a la responsabilité de s'arrêter à la table d'accueil, où le responsable notera l'heure d'arrivée. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant arrive à l'heure requise pour le début des activités.

L'accueil se situera à l'avant du Centre Sportif devant l'entrée principale. Le trajet se fera en sens unique selon les flèches illustrées ci-dessous. Vous pourrez vous stationner dans les stationnements situés près de l'entrée ou alors seulement déposer votre enfant à l'arrêt devant l'entrée.

**\*\*\* En aucun cas, vous ne pourrez entrer à l'intérieur du Centre Sportif. \*\*\***

*Trajet à suivre lorsque vous amenez votre enfant au Centre Sportif :*



En cas de retard, le parent demeure responsable de l'enfant jusqu'à la prise en charge de celui-ci par son animateur. En cas de question, vous pouvez demander à un animateur pour connaître l'emplacement du groupe de son enfant.

### PROCÉDURE DE DÉPART

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les parents doivent aviser un animateur ou l'animatrice responsable de l'accueil en fin de journée du départ de son enfant, et ce, en tout temps. Le parent doit s'identifier et aviser l'animatrice du départ de l'enfant.

Si une personne autre que le parent ou la personne désignée vient chercher l'enfant, vous devez aviser par écrit le coordonnateur ou l'animatrice responsable de l'accueil le matin, sans quoi l'enfant demeurera au camp de jour jusqu'à ce que le parent responsable se présente.

De plus, il est du devoir du parent d'aviser, dès l'inscription ou par écrit, les responsables du camp si son enfant peut quitter seul ou avec une autre personne.

**Lors du départ, les automobiles devront circuler dans le même sens que celui de l'arrivée.** Vous devrez vous stationner dans les stationnements prévus à cet effet afin d'attendre la venue de votre enfant.

*Trajet à suivre lorsque vous venez chercher votre enfant :*



## ABSENCE

Il n'est pas nécessaire de nous aviser si votre enfant ne se présente pas au camp de jour. Toutefois, s'il doit s'absenter en cours de journée, nous vous invitons à vérifier auprès du responsable de son groupe où votre enfant devrait se trouver au moment où vous prévoyez le cueillir compte tenu des nombreux déplacements effectués par les groupes.

## DÎNER

Le dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation.

Les repas ne sont pas fournis.

**Il faut donc prévoir un repas froid** et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateurs disponibles. (Aucun four à micro-ondes disponible)

En raison des intolérances et des allergies alimentaires, **le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit**. Il est préférable que votre enfant n'apporte aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides.

Veuillez noter que les contenants en verre sont également interdits.

## BAIGNADE

Lors de chacune des périodes de baignade, certains enfants devront porter le VFI. Ceux-ci seront fournis par le camp de jour.

Les participants identifiés comme « ayant besoin d'une veste de flottaison individuelle » par les parents ou les animateurs devront obligatoirement porter la veste de flottaison.

Si la situation de l'enfant change pendant l'été, il est du devoir des parents d'avertir la coordination du camp de jour.

## MATÉRIEL REQUIS (RECOMMANDATION)

Afin d'assurer le bon déroulement, les enfants doivent apporter chaque jour :

Un sac à dos avec, à l'intérieur;

- un lunch, au moins 2 collations et une bouteille d'eau
- un maillot, une serviette et un casque de bain (*des vestes de flottaison sont disponibles si votre enfant ne sait pas nager*)
- une casquette ou un chapeau
- de la crème solaire
- des espadrilles ou des sandales à bouts fermés.

Chaque enfant est responsable de ses effets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter des objets de valeur, car ceux-ci pourraient être empruntés ou égarés.

**Il est fortement conseillé d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.**

## CRÈME SOLAIRE

**Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire** de son enfant avant son arrivée au camp. Nous comptons sur l'autonomie des enfants pour l'application de la crème solaire durant la journée.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants se crèment régulièrement, mais ils ne sont aucunement responsables de l'application de celle-ci. De plus, le port d'un chandail adapté est une option encouragée pour ceux ayant une peau plus sensible.

#### CODE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent adopter une tenue sportive (shorts, chandail à manches courtes, casquette/chapeau pour le soleil) et adaptée aux conditions climatiques (imperméables, vêtements chauds, etc.). Il est recommandé d'attacher les cheveux longs. **Les espadrilles et les sandales fermées sont fortement recommandées.**

#### OBJETS PERDUS

Un endroit dédié aux objets perdus est prévu. Après la dernière journée des activités estivales, tous les objets perdus seront envoyés à la Ressourcerie. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Chaque item doit être identifié au nom de l'enfant, afin de minimiser les pertes. Considérant la pandémie, des informations supplémentaires vous seront fournies ultérieurement.



## VOTRE ENFANT

### GROUPES D'ÂGE

Les enfants sont répartis selon leur âge et en fonction d'un nombre d'enfants par animateur de façon à assurer un encadrement sécuritaire et plus adapté selon l'âge des enfants.

### FICHE SANTÉ

La fiche santé contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant. Toutes les informations contenues dans la fiche santé demeureront confidentielles. Il est primordial de nous communiquer tout changement à l'état de santé de votre enfant par courriel à : [poste.otj@ville.lac-megantic.qc.ca](mailto:poste.otj@ville.lac-megantic.qc.ca)

### ALLERGIES

Votre enfant ne doit apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides. Toutes les informations concernant les allergies doivent être indiquées dans la fiche santé de l'enfant.

Auto-injecteur d'épinéphrine : un enfant souffrant d'allergies doit en tout temps avoir son auto-injecteur en sa possession et **doit dire à son animateur l'endroit où il est**. Dans le cas où un enfant oublierait son auto-injecteur, l'animateur communiquera avec le parent responsable et celui-ci devra venir porter le médicament dans le plus court délai possible. Il est conseillé de sensibiliser l'enfant à l'importance de l'auto-injecteur.

### MÉDICAMENTS

Aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour sans une demande formelle des parents.

Si un enfant doit prendre un médicament pendant les heures de camp, cela doit être indiqué dans sa fiche santé. Une personne responsable sera désignée afin que le médicament soit pris convenablement et le tout sera documenté.

### URGENCES

Lors d'une situation d'urgence, les personnes ressources indiquées sur la fiche santé de l'enfant seront contactées. S'il est impossible de rejoindre une personne responsable, le personnel du camp de jour verra à ce que l'enfant soit en observation et sera placé dans un local où il pourra se reposer. Dans l'éventualité d'un cas grave qui nécessite une intervention médicale et qu'il est impossible de rejoindre une personne responsable, le personnel du camp de jour verra à ce que l'enfant soit transporté dans un établissement de santé et les coûts (transport et autres) seront aux frais des parents.

## MESURES DISCIPLINAIRES

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable : actes graves, violence physique, violence verbale et autres comportements jugés inadmissibles. Notamment, aucune tolérance ne sera accordée pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle, ces dernières visant la prévention de la propagation du virus Covid-19. Les responsables du camp de jour seront dans l'obligation d'appliquer des mesures disciplinaires. Les étapes suivantes respectent une gradation et cible un effort éducatif face aux situations jugées inacceptables :

### **1er avertissement :**

Discussion entre l'enfant et l'animateur afin de trouver une solution au problème et une conséquence réparatrice en lien avec la gravité du geste posé.

### **2e avertissement :**

Discussion entre l'enfant, l'animateur et le coordonnateur afin de revoir la solution et identifier une conséquence réparatrice. Ensuite une communication est envoyée aux parents pour les informer de la situation et leur signaler qu'il s'agit du 2e avertissement.

### **3e avertissement :**

Discussion entre l'enfant, l'animateur et le coordonnateur afin de signer un contrat de bon comportement. La conséquence finale sera expliquée à l'enfant (voir 4e avertissement). Une rencontre est faite avec les parents pour discuter de la situation.

### **4e avertissement :**

L'enfant est suspendu du camp de jour pour la journée et la suivante. Les parents devront venir chercher leur enfant dans le plus bref délai possible. Une rencontre avec l'enfant, le coordonnateur, le gestionnaire et les parents de l'enfant est requise avant la réintégration de l'enfant à son groupe.

\*Un enfant pourrait passer des niveaux d'avertissements si son comportement est jugé d'une plus grande gravité.

\* Ces informations ont pour objectifs d'informer les parents et les enfants du fonctionnement du camp de jour et de guider ceux-ci. Nous encourageons le partage des informations avec l'enfant, car c'est lui qui vivra cette expérience enrichissante. Nous croyons en la réussite de notre service et nous sommes convaincus que cette réussite se réalise conjointement avec vous les parents afin que tous et toutes puissent vivre un été mémorable qui nous fera grandir.

## MESURES COVID-19

Étant donné l'évolution constante de la pandémie et des mesures associées, les informations suivantes sont sujettes à changement.

### Couvre-visage

Le port du couvre-visage chez les enfants est obligatoire selon les mesures associées aux paliers d'alertes. Veuillez-vous référer au tableau suivant pour les informations détaillées. Notez qu'il est de la responsabilité du parent de fournir le couvre-visage (ou le masque) lorsqu'il est nécessaire.

	Zone Orange et Rouge	Zone Jaune	Zone Verte
À l'intérieur	Les enfants de la 1 <sup>ère</sup> année du primaire et plus doivent obligatoirement porter un couvre-visage (en tissu) ou un masque de procédure. Le type de masque reste à la discrétion du parent et de l'enfant	Les enfants de la 5 <sup>e</sup> année du primaire doivent porter un couvre-visage (en tissu) ou un masque de procédure.	Aucun enfant n'est obligé de porter le couvre-visage ou le masque
À l'extérieur	Les enfants ne sont pas obligés de porter le couvre-visage lorsqu'ils sont à l'extérieur.		